



2425CEPV-04-F

Réunion du 15 octobre 2024

Présences :

Larry Imbeault	Président
Tarek Khazen	Vice-Président - Président d'assemblée
Armelle Kodjo-D'Amour	Secrétaire-trésorière - Secrétaire d'assemblée
Guillaume Lajeunesse	Directeur de secteur – Enseignants CSK
Matthew Dixon	Directeur de secteur – Enseignants CSC
Paul Washipabano	Directeur de secteur – Soutien CSC
Tracey Fisher	Directrice de secteur – Soutien CSK

Personnes ressources :

Catherine Huart	Conseillère syndicale et porte-parole E3-E4
Émile Tremblay	Conseiller syndicale et porte-parole S8-S9

1. Présentation de l'ordre du jour fermé

Armelle Kodjo-D'Amour a présenté l'ordre du jour fermé (annexe).

2. Libérations syndicales

Proposition 1

Il est proposé par Larry Imbeault et appuyé par Guillaume Lajeunesse

QUE Tracey Fisher soit libérée dès que possible à hauteur de 5 % pour le restant de l'année scolaire 2024-2025 afin d'effectuer ses tâches de Directrice de secteur – soutien CSK.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition 2

Il est proposé par Larry Imbeault et appuyé par Tarek Khazen

QUE Matthew Dixon soit libéré dès que possible à hauteur de 50 % pour le restant de l'année scolaire 2024-2025 afin d'effectuer ses tâches de Directeur de secteur – enseignants CSC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Négociations 2023

Larry Imbeault, Émile Tremblay et Catherine Huart présentent le point.

L'équipe de négociation E3 recommande au comité exécutif de lui donner le mandat de proposer la signature d'une entente de principe qui inclut les demandes spécifiques à la Commission scolaire Crie, le renouvellement des ententes hors convention convenues entre la partie patronale et la partie syndicale ainsi que sur la base des principes convenus dans l'entente E1 du 22 décembre 2023.

Proposition 3

Il est proposé par Larry Imbeault et appuyé par Tarek Khazen

QUE le Comité exécutif accueille favorablement la recommandation suivante : L'équipe de négociation E3 recommande au comité exécutif de lui donner le mandat de proposer la signature d'une entente de principe qui inclut les demandes spécifiques à la Commission scolaire Crie, le renouvellement des ententes hors convention convenues entre la partie patronale et la partie syndicale ainsi que sur la base des principes convenus dans l'entente E1 du 22 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 17 h 57.

Larry Imbeault
Président

Armelle Kodjo-D'Amour
Secrétaire-trésorière

Annexe

1.	Présentation de l'ordre du jour fermé / Presentation of the Closed Agenda
2.	Libérations syndicales / Union Leaves
3.	Négociations 2023 Negotiations
4.	Levée de l'assemblée / Adjournment